

République Française  
Département de la Loire  
Arrondissement de ROANNE  
**COMMUNE DE JURE**

**Séance du mardi 28 mai 2024**

Date de la convocation: 23/05/2024

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Présents non votants : 0**

**Votants: 9**

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

**Présents non votants** :

**Représentés** :

**Excusés** : Françoise SAPIN

**Absents** : Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

**DE\_20240528\_10**

**Cession de la ferme de Terge sise au 694 route des Mûres à Juré, parcelle cadastrale n° A0052,**

Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de contrats avec des agences immobilières pour le projet de mise en vente de la ferme de Terge, sise au 694 route des Mûres à Juré, parcelles cadastrales n° A0052, A0053 et A0838 appartenant à la commune de Juré suite à la donation de M. CHAPUIS.

Il propose au conseil municipal de se positionner sur cette vente, ses conditions et sur la signature ou non d'un contrat avec une agence immobilière.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- *APPROUVE la mise en vente de la ferme de Terge appartenant à la commune de Juré suite à la donation de M. CHAPUIS pour un éventuel acquéreur ayant un projet "économique" ;*
- *DECIDE de confier à l'AGENCE STEPHANE PLAZA de Roanne, pendant une durée de 3 mois renouvelable, le soin de mettre en vente la ferme de Terge sur les parcelles A0052, A0053 et A0838 ;*
- *DIT que le prix de vente de ce bien immobilier devra s'élever au moins à 230 000 € net vendeur ;*
- *DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération tels que les commandes de diagnostics obligatoires liés à la vente.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 12/06/2024

Date de réception de l'AR: 12/06/2024

042-214201162-DE\_20240528\_10-DE

A G E D I